

1 - Votre identité

Madame Monsieur

Votre n° de sécurité sociale :

Votre nom de famille (nom de naissance) :

Votre nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu ; ex : nom du ou de la conjointe) :

Vos prénoms (soulignez votre prénom usuel) :

Votre date de naissance :

Votre nationalité :

Commune de naissance :

(indiquez l'arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

Département : Pays :

2 - Vos coordonnées

Votre adresse :

Code postal :

Commune :

Pays :

Votre adresse mail :

Votre téléphone :

3 - Votre situation de famille actuelle

Célibataire
 Marié(e) Pacsé(e) En concubinage
 Divorcé(e) Séparé(e) Veuf(ve)

Depuis le

Depuis le

4- Votre conjoint(e), votre partenaire de pacs ou votre concubin(e)

Madame Monsieur

Son n° de sécurité sociale :

Son nom de famille (nom de naissance) :

Son nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu ; ex : nom du ou de la conjointe) :

Ses prénoms (soulignez son prénom usuel) :

Sa date de naissance :

Sa nationalité :

Commune de naissance :

(indiquez l'arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

Département : Pays :

5- Vos enfants et ceux que vous avez élevés*

Mentionnez tous les enfants : les vôtres, ceux de votre conjoint(e), ou de votre (vos) précédent(e)s, conjoint(e)s, les enfants recueillis, adoptés y compris les enfants mort-nés ou décédés. Si vous n'avez pas assez de place dans le tableau, complétez cette liste sur une feuille blanche que vous joindrez à cette demande.

Nom de famille	Prénom	Lien de parenté	Date de naissance	Nombre d'années de prise en charge jusqu'au 16 ^e anniversaire
.....	<input type="text"/>	<input type="text"/>
.....	<input type="text"/>	<input type="text"/>
.....	<input type="text"/>	<input type="text"/>
.....	<input type="text"/>	<input type="text"/>
.....	<input type="text"/>	<input type="text"/>
.....	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Avez-vous eu à votre charge un ou plusieurs enfant(s) handicapé(s)*? oui non

Si oui, précisez combien :

Réservé au conseiller retraite

1^{ère} intervention le

demande délivrée le réception le

Je soussigné(e) certifie avoir vérifié à l'aide des pièces justificatives valables que le demandeur m'a présentées, la conformité des renseignements fournis sur sa nationalité, son état civil, celui de son (sa) conjoint(e), de son partenaire de pacs ou de son (sa) concubin(e), celui des (nombre en toutes lettres)enfants mentionnés ci-dessus.

Signature du conseiller retraite : Fait le :

Cachet de l'organisme :

* merci de consulter la notice

6 - Votre date de départ à la retraite*

À quelle date souhaitez-vous partir à la retraite ? 01 / 20

À la date choisie pour votre départ à la retraite, pour l'ensemble de vos activités en France et dans d'autres pays, avez-vous ou aurez-vous obtenu ou demandé toutes vos retraites personnelles de base et complémentaires ? **oui** **non**

Si non, précisez les régimes de retraite auprès desquels vous n'avez ou n'aurez pas fait de demande.....

Si vous êtes veuf(ve), avez-vous ou aurez-vous demandé toutes vos retraites de réversion de base et complémentaires ? **oui** **non**

7- La cessation de vos activités*

À la date choisie pour votre départ à la retraite, avez-vous ou aurez-vous cessé toutes vos activités professionnelles ? **oui** **non**

Si non, quelle(s) activité(s) souhaitez-vous maintenir dans le cadre du cumul emploi-retraite (consultez votre conseiller retraite pour connaître les possibilités de cumul) ?

8 - Êtes-vous dans l'une des situations suivantes* ?

- Reconnu(e) inapte au travail **oui** **non**
- Handicapé(e) (sous certaines conditions) **oui** **non**
- Ancien(ne) combattant(e), prisonnier(e) de guerre ou déporté(e) **oui** **non**
- Mère de famille d'au moins 3 enfants, ayant exercé un travail manuel ouvrier **oui** **non**
- Avez-vous interrompu votre activité professionnelle en tant qu'aidant familial d'une personne handicapée ? **oui** **non**

9 - Avez-vous un « Compte prévention pénibilité »* **oui** **non**

10 - Exercez-vous ou avez-vous exercé une activité professionnelle dans d'autres pays que la France ? (Si vous manquez de place, merci d'utiliser une feuille blanche que vous joindrez à cette demande)

Période dans ce pays	Période dans ce pays
de <u> </u> / <u> </u> à <u> </u> / <u> </u> <small>Année Année</small>	de <u> </u> / <u> </u> à <u> </u> / <u> </u> <small>Année Année</small>
Activité exercée :	Activité exercée :
Lieu de l'emploi :	Lieu de l'emploi :
Pays : Votre n° de cotisant(e) :	Pays : Votre n° de cotisant(e) :

* merci de consulter la notice

11- Par quel organisme de sécurité sociale vos dépenses de santé sont-elles prises en charge ?

- CPAM RSI MSA Autre organisme français, précisez
- Organisme étranger, précisez

12- Avez-vous déjà demandé ou percevez-vous actuellement une des prestations suivantes ? oui non Si oui, indiquez lesquelles :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> une retraite personnelle <input type="checkbox"/> une retraite de réversion <input type="checkbox"/> une pension d'invalidité <input type="checkbox"/> l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) <input type="checkbox"/> l'allocation aux adultes handicapés (AAH) <input type="checkbox"/> une préretraite agricole <input type="checkbox"/> une allocation chômage <input type="checkbox"/> l'allocation des travailleurs de l'amiante <input type="checkbox"/> le revenu de solidarité active (RSA) | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> l'allocation temporaire RETREP (enseignement privé) <input type="checkbox"/> l'allocation temporaire ATCA (enseignement agricole privé) <input type="checkbox"/> l'allocation compensatrice pour tierce personne <input type="checkbox"/> la prestation de compensation du handicap <input type="checkbox"/> l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) <input type="checkbox"/> autres, précisez |
|--|---|

Précisez ci-dessous, pour chaque prestation demandée ou actuellement perçue

<p>Nom de l'organisme payeur :</p> <p>Son adresse :</p> <p>Code postal : [][][][][][][][]</p> <p>Commune :</p> <p>Nature de votre prestation :</p> <p>N° de dossier :</p> <p>Date d'attribution de votre prestation [][][][][][][][] ou demande en cours <input type="checkbox"/></p> <p>Nom de votre conjoint décédé s'il s'agit d'une retraite de réversion :</p>	<p>Nom de l'organisme payeur :</p> <p>Son adresse :</p> <p>Code postal : [][][][][][][][]</p> <p>Commune :</p> <p>Nature de votre prestation :</p> <p>N° de dossier :</p> <p>Date d'attribution de votre prestation [][][][][][][][] ou demande en cours <input type="checkbox"/></p> <p>Nom de votre conjoint décédé s'il s'agit d'une retraite de réversion :</p>
---	---

Si vous manquez de place, merci d'utiliser une feuille blanche que vous joindrez à cette demande.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande.

**Je m'engage : - à faciliter toute enquête pour les vérifier,
- à vous faire connaître immédiatement toute modification de ma situation.**

Je reconnais être informé(e) qu'une vérification de l'exactitude de mes déclarations et de l'authenticité des documents produits à l'appui de ma demande, peut être effectuée dans le cadre de l'exercice du droit de communication prévu par les articles L.114-19 à L.114-21 du code de la sécurité sociale.

Fait à : le [][][][][][][][]

Votre signature :

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses. La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art. 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1, 441-6 et 441-7 du Code pénal). En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L114-17 du code de la sécurité sociale.

Vous venez de remplir votre demande de retraite personnelle. Pour que votre dossier soit complet, vous devez obligatoirement transmettre les pièces justificatives détaillées sur la notice.



santé
famille
retraite
services



DEMANDE UNIQUE DE RETRAITE PERSONNELLE

pour l'ensemble de vos activités relevant du :

- régime général
- régime agricole
- régime social des indépendants
- régime des cultes

► Nous contacter

**Vous désirez des informations complémentaires,
vous souhaitez nous rencontrer :**

- Consultez le site www.msa.fr
- Contactez votre MSA

Ce formulaire vous permet de demander votre retraite de base auprès d'un seul organisme pour l'ensemble des activités que vous avez pu exercer en tant que :

- Salarié (l'Assurance Retraite).
- Salarié agricole, chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, collaborateur et aide familial, (MSA).
- Artisan, commerçant, industriel (RSI anciennement AVA-ORGANIC).
- Ministre des cultes ou religieux (CAVIMAC).

Pour vos retraites complémentaires et la retraite de base liée à vos autres activités

Selon votre situation

- Vous devez déposer une demande spécifique auprès de chacun de ces organismes ou régimes :

- pour vos retraites obligatoires des régimes spéciaux, professions libérales (CNAVPL),
- pour vos retraites complémentaires (AGIRC, ARRCO, IRCANTEC...).

- Par contre, sauf manifestation contraire de votre part, cette demande vaut également et sans démarche supplémentaire pour votre retraite complémentaire obligatoire du :

- régime des non-salariés agricoles (chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, collaborateur et aide familial),
- régime social des indépendants (chef d'entreprise, conjoint collaborateur, artisan, commerçant et industriel).

Pour identifier les organismes dont vous dépendez, vous pouvez consulter le site www.conseiller.info-retraite.fr

Si vous résidez en France métropolitaine, pour simplifier vos démarches nous transmettons s'il y a lieu vos coordonnées aux autres régimes de retraite complémentaire.

► Quelles sont les démarches préalables au dépôt de cette demande ?

Nous vous conseillons de :

- Vous informer des conditions de départ à la retraite (âge, durée d'assurance) ;
- Vérifier votre carrière à partir de votre relevé de situation individuel (RIS) ;

Vous pouvez le consulter à tout moment en ligne ou en faire la demande depuis votre espace personnel de notre site internet.

► À savoir avant de demander votre retraite

► Quand et auprès de quel organisme envoyer cette demande ?

Nous vous recommandons de transmettre votre demande unique de retraite entre 6 et 4 mois avant la date que vous avez choisie pour votre départ à la retraite. Cette demande doit être complétée, signée et accompagnée de tous les justificatifs demandés (détaillés en page IV). Vous devez l'adresser de préférence à la caisse de retraite du régime de votre dernière activité professionnelle.

► La cessation de votre ou vos activités

Pour percevoir votre retraite, vous devez en règle générale cesser l'ensemble de vos activités. Toutefois, certaines peuvent être poursuivies en raison de leur nature ou de leur faible revenu. Par ailleurs, vous pouvez maintenir votre activité si vous êtes indépendant, artisan, commerçant ou industriel (votre conseiller retraite pourra vous apporter les précisions nécessaires selon votre situation).

► La reprise d'activité

Une fois à la retraite, vous pouvez reprendre une activité professionnelle et cumuler partiellement ou totalement, selon votre situation, votre revenu d'activité et le montant de votre retraite.

Important : La reprise ou la poursuite d'une activité professionnelle après votre départ à la retraite ne vous ouvre aucun droit supplémentaire à retraite, sauf si vous avez obtenu une retraite avant le 1^{er} janvier 2015.

► Comment compléter votre demande de retraite pour les rubriques suivantes :

► Vos enfants et ceux que vous avez élevés (Page 2 de la demande)

- Le montant de votre retraite peut être majoré si vous avez eu ou élevé au moins 3 enfants pendant 9 ans et avant leur 16e anniversaire.
- Vous pouvez bénéficier de trimestres supplémentaires si vous avez élevé un ou plusieurs enfants atteints d'une incapacité d'au moins 80 % donnant droit à l'une des allocations suivantes : l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et son complément, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et la prestation de compensation du handicap, l'allocation d'éducation spéciale et son complément, l'allocation spéciale aux mineurs grands infirmes, l'allocation d'éducation spécialisée des mineurs infirmes, l'allocation des mineurs handicapés.

► Votre date de départ à la retraite (Page 3 de la demande)

Vous devez indiquer la date de départ choisie, cette date est nécessairement le premier jour d'un mois et ne peut être antérieure à la date de dépôt de votre demande.

► Si vous êtes dans l'une des situations suivantes (Page 3 de la demande)

Pour bénéficier de règles particulières d'accès au taux maximum pour le calcul de votre retraite, vous devez nous signaler votre situation en complétant la rubrique 8, si :

- Vous êtes inapte au travail, c'est à dire définitivement atteint(e) d'une incapacité de travail médicalement constatée d'au moins 50 % et vous n'êtes plus en mesure de poursuivre l'exercice de votre emploi sans nuire gravement à votre santé ;
- Vous êtes handicapé(e), avec un taux d'incapacité permanente d'au moins 50 % ;
- Vous êtes ancien(ne) combattant(e), vous avez participé à des conflits armés majeurs, répondant à certaines conditions. Vous avez été prisonnier(e) de guerre ou un(e) combattant(e) emprisonné(e) par une puissance ennemie en temps de guerre ;
- Vous êtes mère de famille d'au moins 3 enfants et avez exercé un travail manuel ouvrier pendant au moins 5 ans au cours des 15 dernières années ;
- Vous avez interrompu votre activité professionnelle en tant qu'aidant familial d'une personne handicapée.

► Si vous avez exercé une activité professionnelle ayant entraîné l'ouverture d'un « Compte prévention pénibilité » (Page 3 de la demande)

Sous certaines conditions, vous pouvez utiliser des points acquis et figurant sur votre compte pénibilité pour bénéficier d'une majoration de trimestres d'assurance pour la retraite. Nous vous invitons à contacter le 3682 (service 0,06€/minute + prix d'appel) pour de plus amples renseignements ou consulter votre espace personnel depuis le site internet www.preventionpenibilite.fr

**Pour en savoir plus, consultez notre site internet
ou contactez votre conseiller retraite.**



Au titre des articles L. 351-1 et suivants, L. 634-1, L. 382-15 et L. 382-17 du code de la sécurité sociale et des articles L. 732-18 et suivants du code rural et de la pêche maritime

► Pièces justificatives obligatoires à joindre dans tous les cas

- Une photocopie d'un justificatif d'état civil (voir ci-dessous)
- Un relevé d'identité bancaire RIB ou RICE
- Une photocopie de votre dernier avis d'impôt sur le revenu ou votre avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu

► Pièces justificatives obligatoires à joindre selon votre situation

En fonction de votre situation	Vous devez présenter l'original ou fournir une photocopie lisible de :	
Si vous êtes de nationalité française, ou ressortissant(e) de l'Union Européenne*, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège ou de la Suisse	▶ votre carte d'identité ou passeport ou toute autre pièce justificative d'état civil et de nationalité	<input type="checkbox"/>
	▶ toute pièce justifiant de votre état civil	<input type="checkbox"/>
Si vous êtes d'une autre nationalité	▶ et si vous résidez en France, toute pièce justificative de la régularité de votre séjour, en cours de validité : titre de séjour ou récépissé de votre demande	<input type="checkbox"/>
Si vous avez déclaré avoir eu ou élevé des enfants	▶ votre livret de famille tenu à jour ou un extrait d'acte de naissance des enfants	<input type="checkbox"/>
Si vous élevez ou si vous avez élevé un ou plusieurs enfants handicapés	▶ compléter la rubrique page 2 de la demande ; pour les justificatifs à fournir, nous vous contacterons	<input type="checkbox"/>
Pour les enfants recueillis	▶ la décision de justice vous confiant l'enfant	<input type="checkbox"/>
Si vous cessez votre activité non salariée agricole	▶ pour les exploitants agricoles : tout document attestant de votre cessation d'activité (résiliation de bail...)	<input type="checkbox"/>
Si vous avez exercé une activité en tant que salarié ou salarié agricole au cours de la dernière année	▶ vos bulletins de salaire de la dernière année	<input type="checkbox"/>
Si vous êtes salarié(e) du régime général et avez été malade ou accidenté(e) au cours des 2 dernières années	▶ les décomptes d'indemnités journalières (ou une attestation) délivrés par votre caisse primaire d'assurance maladie pour les 2 dernières années	<input type="checkbox"/>
Si vous êtes salarié(e) du régime général ou du régime agricole et avez été au chômage ou en préretraite au cours de la dernière année	▶ les attestations de Pôle Emploi ou toute autre pièce justificative de la dernière année	<input type="checkbox"/>
Si vous êtes exploitant(e) agricole et avez été en préretraite	▶ les attestations de l'association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (ADASEA)	<input type="checkbox"/>
Si vous déclarez être médicalement inapte au travail	▶ le certificat médical disponible auprès de votre Caisse de retraite et complété par un médecin	<input type="checkbox"/>
Si vous justifiez d'un taux d'incapacité au moins égal à 50% au titre de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)	▶ la notification d'attribution ou de rejet de l'AAH	<input type="checkbox"/>
Si vous êtes ancien(ne) combattant(e) ou dans une situation similaire	▶ votre carte de combattant et un état signalétique et des services	<input type="checkbox"/>
Si vous faites face à un handicap ou à une maladie invalidante, vous pouvez obtenir, sous certaines conditions, une majoration de votre retraite	▶ toutes pièces attestant de votre incapacité permanente au moins égale à 50% ou d'un handicap de niveau comparable au cours de votre carrière	<input type="checkbox"/>

Nous vous rappelons qu'en cas de changement de situation (déménagement, reprise d'activité...), vous devez obligatoirement le signaler à votre caisse de retraite dans le mois suivant.

À savoir : L'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) est une prestation qui peut être attribuée en complément de votre retraite sous certaines conditions et si vous justifiez de faibles ressources. Cette allocation doit faire l'objet d'une demande spécifique.

* Liste des pays de l'Union européenne

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.